

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## GRAISLIQ

Une mise à jour de la FDS est effectuée à chaque évolution réglementaire ou de la formule dans un délai maximum de 3 ans

Version:10.0.0.618

Date de révision:14.12.2017

RE EC/453/2010 - CLP 1272/2008

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: GRAISLIQ
1. 1. 1. Contient:
- Terpènes d'orange
  - Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas;
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Liquéfacteur désodorisant des graisses
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: LA CELTIQUE INDUSTRIELLE  
12 rue Brindejonc des Moulinais - BP 140  
F-22191 PLERIN CEDEX  
France  
Tél: +33(0)2 96 79 86 86  
Télécopie: +33(0)2 96 74 50 17  
Courriel: contact@celtique-industrielle.com
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 40 44 30 00  
Numéro d'appel d'urgence (ORFILA) : +33 (0)1 45 42 59 59
1. 5. N° code du produit: GLQ 01

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:
- \* Liq. infl. 3 / SGH02 - H226 \*
  - \* Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 \*
  - \* Irr. oc. 2A / SGH07 - H319 \*
  - \* Sens. cut. 1 / SGH07 - H317 \*
  - \* Tox. aq. chron. 1 / SGH09 - H410 \*
  - \* Tox. asp. 1 / SGH08 - H304 \*

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

2. 2. 2. Mention de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2. 2. 3. Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel [électrique / de ventilation / d'éclairage / ...] antidéflagrant.  
P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P264 Se laver la peau à l'eau soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## GRAISLIQ

**Une mise à jour de la FDS est effectuée à chaque évolution réglementaire ou de la formule dans un délai maximum de 3 ans**

Version:10.0.0.618

Date de révision:14.12.2017

RE EC/453/2010 - CLP 1272/2008

2. 2. 4. Intervention:	P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher. P370 En cas d'incendie: P378 Utiliser du dioxyde de carbone pour l'extinction. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.). P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 Enlever les vêtements contaminés. P364 Et les laver avant réutilisation. P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P301 EN CAS D'INGESTION: P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin. P331 NE PAS faire vomir. P391 Recueillir le produit répandu.
2. 2. 5. Stockage:	P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P235 Tenir au frais. P405 Garder sous clef.
2. 2. 6. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	
	EUH208 Contient du (de la) • Terpènes d'orange. Peut produire une réaction allergique.
2. 4. Dangers principaux:	Inflammable. Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
2. 5. Autres dangers:	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- |   |   |
|---|---|
| 3. 1. Description du mélange:               | mélange d'essence d'orange et de tensioactifs   |
| 3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers: | <ul style="list-style-type: none"><li>• Terpènes d'orange</li><li>- N° CE: 232-433-8</li><li>- Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119493353-35</li><li>- Conc. (% pds) : 10 &lt; C &lt;= 50</li><li>- SGH (Système Général Harmonisé)</li><li>* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226</li><li>* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 * SGH08 - Danger pour la santé - Tox. asp. 1 - H304 - Irr. cut. 2 - H315</li><li>* SGH09 - Environnement - Tox. aq. chron. 2 - H411</li><br/><li>• Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas;</li><li>- N° CAS: .64742-48-9</li><li>- Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457273-39</li></ul> |

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## GRAISLIQ

**Une mise à jour de la FDS est effectuée à chaque évolution réglementaire ou de la formule dans un délai maximum de 3 ans**

Version:10.0.0.618

Date de révision:14.12.2017

RE EC/453/2010 - CLP 1272/2008

- Conc. (% pds) :  $10 < C \leq 50$
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH08 - Danger pour la santé - Tox. asp. 1 - H304
  
- 2,2-diméthyl-1,3-dioxolanne-4-ylméthanol
- N° CE: 202-888-7 - N° CAS: 100-79-8
- Conc. (% pds) :  $10 < C \leq 50$
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Irr. oc. 2 - H319
  
- Alcool à chaîne longue( C10) éthyloxylée
- Conc. (% pds) :  $10 < C \leq 50$
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 \* SGH05 - Corrosion - Danger - Lés. oc. 1 - H318

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

#### 4. PREMIERS SECOURS

##### 4. 1. Description des premiers secours:

- 4. 1. 1. Conseils généraux: Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
- 4. 1. 2. Inhalation: - Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.  
- Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.
- 4. 1. 3. Contact avec la peau: - Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
- Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
- Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
- 4. 1. 4. Contact avec les yeux: - Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
- 4. 1. 5. Ingestion: - NE PAS faire vomir.  
- Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

##### 4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

- 4. 2. 1. Inhalation: Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
- 4. 2. 2. Contact avec la peau: Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
- 4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. (douleur, rougeur)
- 4. 2. 4. Ingestion: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.  
L'ingestion du liquide peut entraîner une aspiration au niveau des poumons avec un risque de pneumonie.
- 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie d'origine chimique. Traiter en conséquence.  
Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## GRAISLIQ

**Une mise à jour de la FDS est effectuée à chaque évolution réglementaire ou de la formule dans un délai maximum de 3 ans**

Version:10.0.0.618

Date de révision: 14.12.2017

RE EC/453/2010 - CLP 1272/2008

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- |  |  |
|--|--|
| 5. 1. Moyens d'extinction:   | poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), eau pulvérisée, sable, terre.  |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:    | En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.<br>En cas de feu le produit se décompose en: composants toxiques, oxydes de carbone (CO et CO <sub>2</sub> ), oxydes d'azote (NOx) et fumées.<br>Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol.<br>Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers:   | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.   |
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s):  | Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.   |
| 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Ne pas utiliser un jet d'eau.  |

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- |  |  |
|--|--|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Evacuer le personnel vers un endroit sûr.<br>Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.<br>Assurer une ventilation adéquate.<br>Tenir à l'écart de toute source d'ignition.<br>Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.  |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:                           | Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.<br>Endiguer et contenir le produit renversé.<br>Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.<br>Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:                         | Absorber le liquide restant avec du sable ou avec un absorbant inerte et emporter en lieu sûr.<br>Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.<br>Nettoyer à l'aide de détergents.<br>Éliminer comme un déchet dangereux. (voir rubrique n° 13)  |
| 6. 4. Référence à d'autres sections:   | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.<br>Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.   |

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- |   |  |
|---|--|
| 7. 1. Manipulation:   |  |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.<br>Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.<br>Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).<br>Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:                             | Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre.<br>Ne jamais mélanger avec d'autres produits.<br>Température maximum de manipulation: 40°C.<br>Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs.   |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):                             | Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.   |

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## GRAISLIQ

**Une mise à jour de la FDS est effectuée à chaque évolution réglementaire ou de la formule dans un délai maximum de 3 ans**

Version:10.0.0.618

Date de révision:14.12.2017

RE EC/453/2010 - CLP 1272/2008

### 7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.
7. 2. 3. Condition(s) de stockage: Conserver le récipient bien fermé et à une température ne dépassant pas (°C): 40°C  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur.  
Conserver dans un endroit très bien ventilé.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Conserver à l'écart des: substances comburantes.
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: acier inoxydable, acier doux.  
Polyester, téflon, fluoré
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés: - Éviter certains plastiques solubles dans le produit.  
- caoutchoucs, polystyrène
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Utilisation(s) particulière(s)

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8. 1. Paramètres de contrôle:

#### 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

Alcanes C9-C12(iso) : VME : 1200 mg/m<sup>3</sup> (177 ppm), selon méthode RCP

#### 8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

### 8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.

8. 2. 2. Protection des mains: gants en caoutchouc nitrile

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié

8. 2. 4. Protection des yeux: lunettes de sécurité

8. 2. 5. Procédure(s) de surveillance recommandée(s): Le choix des équipements de protection individuels (EPI) dépendent du danger du produit, du lieu de travail et des conditions d'utilisation. En général, nous recommandons au minimum le port de lunettes latérale et des vêtements de protection pour tout le corps.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide

9. 1. 2. Couleur: jaune clair

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## GRAISLIQ

**Une mise à jour de la FDS est effectuée à chaque évolution réglementaire ou de la formule dans un délai maximum de 3 ans**

Version:10.0.0.618

Date de révision: 14.12.2017

RE EC/453/2010 - CLP 1272/2008

9. 1. 3. Odeur:	orange
9. 1. 4. PH:	Non applicable.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:	175 à 178 °C
9. 1. 6. Point d'éclair:	46°C
9. 1. 7. Température de décomposition:	Données non disponibles.
9. 1. 8. Limites d'explosivité:	non concerné
9. 1. 9. Densité relative (eau = 1):	0.84 à 20 °C
9. 1. 10. Masse volumique apparente:	840 g/l
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	émulsionnable
9. 2. 2. Liposolubilité:	Données non disponibles.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	Soluble dans des hydrocarbures

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions
10. 2. Stabilité chimique:	stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	pas de réactions dangereuses connues
10. 4. Conditions à éviter:	Rayons direct du soleil, chaleur, flamme nue, étincelles
10. 5. Matières incompatibles:	oxydants forts
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Aucun risque pour la santé n'est connu, ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
11. 2. 2. Contact avec la peau:	Pour le terpène d'orange (cas n° 8028-48-6) : DL50 (lapin) > 5000 mg/kg  Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
11. 2. 4. Ingestion:	Pour le terpène d'orange (cas n° 8028-48-6) : DL50 (rat) > 5000 mg/kg  L'ingestion du liquide peut entraîner une aspiration au niveau des poumons avec un risque de pneumonie.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## GRAISLIQ

Une mise à jour de la FDS est effectuée à chaque évolution réglementaire ou de la formule dans un délai maximum de 3 ans

Version:10.0.0.618

Date de révision:14.12.2017

RE EC/453/2010 - CLP 1272/2008

11. 3. Sensibilisation:	Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau.
11. 4. Toxicité chronique:	Le terpène d'orange ne semble pas exercer une toxicité chronique importante à l'exception d'effets irritatifs et allergisants.
<b>12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES</b>	
12. 1. Toxicité:	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Partiellement biodégradable
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Pas de bio-accumulation.
12. 4. Mobilité dans le sol:	N'est pas susceptible de se répartir dans les sédiments et la phase solide des eaux usées.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	non concerné
12. 6. Autres effets néfastes:	L'évaluation des dangers ci-dessus est basé sur la connaissance de la toxicité des différents composants du produit.
12. 6. 1. Toxicité aquatique:	Pour le terpène d'orange (cas n° 8028-48-6) : CL50/poisson/96H = 0.7 mg/l CE50/daphnie/48H = 0.67 mg/l CE50/algue/72H = 150 mg/l
12. 7. Information(s) générale(s):	Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
<b>13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION</b>	
13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Peut être incinéré, selon les règlements locaux.
13. 2. Emballages contaminés:	L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour ce produit. Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau. Les récipients vides peuvent être mis en décharge en suivant les règlements locaux.
<b>14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT</b>	
14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU:	2319
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:	HYDROCARBURES TERPENIQUES, N.S.A. - TERPENE HYDROCARBONS, N.O.S. - TERPEEN-KOOLWATERSTOFFEN, N.E.G. - TERPENKOHLENWASSERSTOFF E, N.A.G. - HIDROCARBUROS TERPENICOS, N.E.P.
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	3

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## GRAISLIQ

Une mise à jour de la FDS est effectuée à chaque évolution réglementaire ou de la formule dans un délai maximum de 3 ans

Version:10.0.0.618

Date de révision:14.12.2017

RE EC/453/2010 - CLP 1272/2008

14. 3. 4. Code danger:	30
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	1
14. 3. 6. Instructions d'emballage:	P001 IBC03 LP01 R001
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	3
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. Polluant marin:	.
14. 4. 4. N° FS:	F-E, S-D
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:	3
14. 4. 6. Instructions d'emballage:	P001 LP01
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	3
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	3
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo
14. 6. Dangers pour l'environnement:	Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	non concerné

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Règlement européen EC/790/2009 pour le mélange Règlement 648/2004 pour la détergence
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	pas d'évaluation effectuée à ce jour
15. 3. Avis ou remarques importantes:	France : Maladies professionnelles : applicable : 84 Maladies à caractère professionnel : n° 601 Installations classées, sites enregistrés et autorisés : 1433, 1434

### 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations. pour les substances :RE EC/1907/2006-1272/2008 pour les mélanges : RE EC/790/2009 pour la rédaction de la FDS : RE EC/453/2010
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## GRAISLIQ

**Une mise à jour de la FDS est effectuée à chaque évolution réglementaire ou de la formule dans un délai maximum de 3 ans**

Version:10.0.0.618

Date de révision:14.12.2017

RE EC/453/2010 - CLP 1272/2008

	H315 Provoque une irritation cutanée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H302 Nocif en cas d'ingestion. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
16. 3. Avis ou remarques importantes:	Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.
16. 4. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.
16. 5. Historique:	
16. 5. 1. Date de la première édition:	14.10.2008
16. 5. 2. Date de la révision précédente:	28.07.2015
16. 5. 3. Date de révision:	14.12.2017
16. 5. 4. Version:	10.0.0.618
16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°:	3.8.12.16
16. 6. Réalisé par:	La Celtique Industrielle